

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 27 septembre 2021
N° CD-2021-8-6-1

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service rayonnement européen et international

Service consulté

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE : ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : La Conférence sur l'Avenir de l'Europe constitue une opportunité pour la Collectivité européenne d'Alsace de promouvoir la dimension européenne de son territoire, de renforcer le rôle de Strasbourg capitale européenne et de marquer son engagement pour la participation citoyenne. Dans ce contexte, un calendrier d'évènements est envisagé par la Collectivité.

1. La Conférence sur l'Avenir de l'Europe (CAE) et ses implications pour la Collectivité européenne d'Alsace

1.1 Présentation de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe

Lancée le 9 mai 2021 à Strasbourg, la Conférence sur l'Avenir de l'Europe (CAE) est constituée d'une série de débats et de discussions organisés dans les 27 Etats membres de l'Union européenne. L'objectif est de permettre à tous les citoyens européens de se prononcer sur l'avenir du projet européen et de partager leurs idées pour renforcer la démocratie européenne et le lien entre les citoyens et les institutions européennes. A cette fin, une plateforme numérique et participative a été mise en place qui recense les différents évènements et qui permet de soumettre des propositions. A ce jour, 6 319 propositions ont été faites via la plateforme et 1 744 évènements ont été inscrits.

Une assemblée plénière avec 433 membres, composée de députés européens, de représentants du Conseil de l'Union européenne, de parlementaires nationaux, de citoyens, de représentants des organes européens (Comité européen des Régions et Comité économique et social européen) ainsi que de la société civile et de partenaires sociaux, assure un rôle de relais entre les citoyens et les trois institutions européennes organisatrices de la CAE. Cette assemblée formulera des propositions qui seront présentées dans un rapport final publié au printemps 2022 sous la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

1.2 Opportunités pour la Collectivité européenne d'Alsace

La Conférence sur l'Avenir de l'Europe présente une occasion pour notre Collectivité de :

- Renforcer la position de Strasbourg comme siège du Parlement, qui est proche des territoires et de ses citoyens : Strasbourg représente la dimension démocratique de l'Union européenne, en opposition à Bruxelles, souvent vue comme centre de la technocratie européenne. L'objectif serait d'aboutir à des propositions sur la plateforme renforçant le siège de Strasbourg.
- Développer le lien entre les institutions européennes et les citoyens et sensibiliser ceux-ci aux questions européennes.
- Souligner le rôle des collectivités territoriales comme relais et promoteur de l'Europe dans leurs territoires.
- Plus particulièrement pour la Collectivité européenne d'Alsace, la CAE est aussi une occasion de promouvoir sa dimension transfrontalière, symbole et laboratoire de l'Europe du quotidien.

1.3 Série d'évènements organisée par la Collectivité européenne d'Alsace

Dans l'objectif de limiter les ressources mobilisées et de pouvoir traiter diverses thématiques, la série d'évènements qu'il est proposé d'organiser se base en grande partie sur des actions préexistantes qui seront ainsi valorisées dans le cadre de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe :

- **Thématique « Jeunesse »** : Rencontre de jeunes Français et Allemands au Parlement européen le 7 octobre en présence des députés européens et élus locaux en collaboration avec les Jeunes européens de Strasbourg et les Jeunes européens du Bade-Wurtemberg.
- **Thématique « Mobilité durable »** : Echange transfrontalier en ligne au sujet de la mobilité douce avec focus sur le vélo. L'évènement labellisé comme « évènement associé » dans le cadre de la Semaine européenne des Régions et des Villes aurait lieu fin octobre.
- **Thématique « Environnement »** : Evènement en lien avec le Forum Mondial de la Démocratie et sa thématique annuelle au sujet de l'environnement (début novembre).
- **Thématique « Démocratie »** : Dialogue citoyen transfrontalier au sujet de la citoyenneté européenne en lien avec le Comité européen des Régions dans la première quinzaine de novembre.
- **Thématique « Education »** : A l'occasion du lancement de l'Observatoire européen de l'enseignement de l'histoire en décembre, un évènement conjoint avec l'Assemblée des Départements de France, autour des enjeux de l'enseignement de l'histoire notamment dans les collèges.

Sous réserve du maintien de son organisation par le CIIE, il est également proposé de s'associer au projet du CIIE « Mon Europe, mon avenir » qui vise à aller à la rencontre des citoyens dans 5 villes moyennes périurbaines situées en Alsace en proposant des activités participatives et de sensibilisation. De plus, la Collectivité européenne d'Alsace pourrait organiser des étapes supplémentaires à partir de janvier 2022, dans l'objectif de renforcer le lien entre les citoyens et l'Europe à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Toutefois, certains événements requièrent une participation financière.

2. Implication financière de l'évènement dialogue citoyen transfrontalier (thématique « Démocratie) en lien avec le Comité européen des Régions

2.1 Appel à participation dans le cadre de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe

En collaboration avec la fondation Bertelsmann, fondation allemande engagée dans les projets de participation citoyenne, le Comité européen des Régions a lancé un appel à participation pour organiser des dialogues citoyens à travers l'Europe.

Il est proposé de confirmer la candidature de la Collectivité européenne d'Alsace laquelle figure parmi les 21 dossiers retenus.

Les résultats de ces différents dialogues feront partie d'un rapport que le Comité européen des Régions soumettra aux institutions européennes organisatrices de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

2.2 Dialogue citoyen organisé par la Collectivité européenne d'Alsace

Il est proposé que le dialogue citoyen transfrontalier invite une cinquantaine de citoyens allemands et français issus du Rhin supérieur à discuter les sujets de la démocratie et de la citoyenneté européenne, mettant en avant la dimension européenne de l'Alsace et du Rhin supérieur. Afin de permettre des échanges interactifs, il est proposé que les participants soient répartis en petits groupes et que ces réunions bénéficient d'un interprétariat simultané. L'évènement se tiendrait dans la première quinzaine de novembre et se déroulerait, sous réserve des conditions sanitaires, en présentiel. A cette occasion une collation serait également offerte aux participants. Si une organisation en présentiel n'est pas possible, un format en ligne sera proposé.

Pour une organisation en présentiel, il vous est proposé d'autoriser le remboursement des frais de déplacement des participants qui devront se déplacer en dehors de leur résidence familiale, prélevés sur l'opération P0240008, selon les modalités prévues par les décrets n°2001-654 du 19 juillet 2001 et n°2006-781 du 3 juillet 2006 :

- En cas d'utilisation de transports en commun, les frais de déplacement seront pris en charge sur présentation de justificatifs.
- En cas d'utilisation de voiture personnelle, leurs frais de déplacement seront pris en charge sur la base des indemnités kilométriques prévues par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Budget prévisionnel		Opération
Remboursement de frais de transport	1850 € (calcul moyen sur la base de 0,37€ d'indemnité kilométriques et 100 km aller / retour pour 50 participants)	P024O008 Tranche P024O008T01
Frais de bouche	1500 € (60 x 25€)	P052O001 Tranche P052O001T05
Interprétariat	9 000 € (6 interprètes à 1500 €)	P052O004 Tranche P052O004T10
Total	12 350 €	

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Autoriser l'organisation des événements listés en annexe 1 dans le cadre de la conférence de l'Avenir de l'Europe ;
- Autoriser l'organisation d'un dialogue citoyen transfrontalier dans le cadre d'un appel à participation lancé par le Comité européen des Régions ;
- Autoriser la prise en charge des frais de transport des participants au dialogue citoyen transfrontalier conformément à l'article 2 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 selon les modalités édictées par ce même décret et le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- Autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur l'opération P024O008 (imputation 011-62878-021) à hauteur de 1 850 € pour le remboursement des frais de transports des participants au dialogue citoyen transfrontalier, sur l'opération P052O001 (imputation 011-6185-048) à hauteur de 1 500 € pour les frais de bouche et sur l'opération P052O004 (imputation 011-62268-048) à hauteur de 9 000 € pour les frais d'interprétariat

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY